

DEPARTEMENT DU TARN		Date de transmission de l'acte: 24/07/2026						
ARRONDISSEMENT DE CASTRES		Date de reception de l'AR: 24/07/2026 081-218101871-DL_2026_051-DE AGEDI						
EXTRAIT DU REGISTRE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 juillet 2026								
COMMUNE DE MOULAYRES 		Date de convocation : 17 juillet 2026 Le vingt-deux juillet deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Karine SECHERET, 2^{ème} Adjointe PRESENTS : Laurent BAZART, Frédéric MATUSZEWSKI, SECHERET Karine, ALBOUY Francine, Patrick CLEMENT, Patrice BLATTES REPRESENTES : ABSENTS : Maud LEONARD, Richard GONNET, Brice AMALVY, Carole TOURNIER, Anne-Laure VICTOR						
Délibération N° DL_2026_051		EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		11	6	6	6	6	0	0
Décision Modificative de budget N°DM_2026_001		Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif. La présente décision modificative du budget de l'exercice 2026 propose d'opérer d'allouer des crédits à plusieurs articles : - 2132 « Bâtiments privé » à l'opération 251 « Réfection salle des fêtes » - 2135 « Installations générales, agencements » à l'opération 251 « Réfection salle des fêtes » - 2151 « Réseaux de voirie » à l'opération 102 « Voirie » - 2152 « Installations de voirie » à l'opération 102 « Voirie » - 2157 « Matériel et outillage technique » à l'opération 103 « Equipement divers » VU le CGCT est particulièrement ses articles L.2121-29, L.2311-1 et L.2342 ; VU l'instruction budgétaire M57 ; VU la délibération n° DL_2026_041 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2026 en date du 8 avril 2026 ; CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut être amené, en cours d'exercice budgétaire, à modifier ses prévisions budgétaires en adoptant des décisions modificatives ;						

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'apporter des crédits supplémentaires aux articles 2132 OP 251, 2135 OP 251, 2151 OP 102, 2152 OP 102 et 2157 OP 103 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE la décision modificative budgétaire

DM_2026_001 comme suit :

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses			Dépenses		
			2132 OP 251	Bâtiments privés	3 500 €
			2135 OP 251	Installations générales, agencements	1 000 €
			2151 OP 102	Réseaux de voirie	5 500 €
			2152 OP 102	Installations de voirie	3 500 €
			2157 OP 103	Matériel et outillage	3 500 €
Total		0 €	Total		17 000 €
Recettes			Recettes		
Total		0 €	Total		0 €

Karine SECHERET
Secrétaire de séance

Laurent BAZART,
Maire